



CSE du 16 mai 2023

La politique sociale désavouée

La diffusion est à 636 143 exemplaires. Le chiffre d'affaires de la publicité papier est en augmentation de 4 % contre moins 11 % pour le numérique. L'audience du site est en baisse entraînant une baisse du chiffre d'affaires des vidéos, or c'est un axe stratégique de développement pour la plateforme. Derrière, il y a des investissements humains techniques et financiers. L'entreprise prend-elle la bonne direction ? Les causes seraient soi-disant dû au changement d'algorithmes de google. L'indépendance du journal passe aussi par l'indépendance envers les Gafam. C'est un point d'alerte de l'audit sur la Responsabilité Sociale et Environnementale. Les axes d'amélioration sont minces tant google est incontournable. D'ailleurs quels sont les retours de France Live qui devait y contribuer ?

« **Ce qui est sûr c'est que nous ne ferons pas sur le site ce que nous ne faisons pas sur le papier** » selon M. Echelard. Pas question, par exemple, de titres plus agressifs voire racoleurs, ce ne sont pas nos valeurs. Ce que pratique le Midi Libre, mais qui précise que les verticales thématiques moins anxiogènes telles que le jardinage et la consommation ramènent de l'abonnement. Les publications plus insolites aussi, l'Édition du soir ou la nouvelle verticale Tourisme peuvent y prétendre.

Notre empreinte carbone selon le rapport RSE Groupe

Un rapport réalisé par le cabinet KPMG. Encore un, pour quel coût ? Ces obligations européennes devront être respectées dès le 1^{er} janvier 2024. Une politique et un plan d'action chiffrés doivent y être consacrés dès maintenant.

La première dépense est le fret, un retour vers la voie ferrée serait une solution moins polluante. Nous en avons une qui arrivait directement sur le site à Chantepie ! Le choix d'achat du papier doit tenir compte du bilan carbone du fabricant. Que l'on soit acheteur ou vendeur d'un produit, le bilan carbone de chacun entre dans le nôtre. Quant au Canada, le papier arriverait de plus loin mais par bateau, moins polluant malgré la distance. La CGT réitère que la France produisait du papier, dans plusieurs usines, il n'y a pas encore si longtemps. Les éditeurs de presse ont une part de responsabilité quant à devoir acheter en majorité à l'étranger, n'ayant pas conforté durablement leurs carnets de commandes en France. Participer à conserver et développer l'industrie papetière sur notre sol aurait pu et dû nous rendre plus responsable. Raté.

La problématique émergente concerne le numérique, en 4^e position des dépenses d'énergie carbone. Les outils seraient la partie la plus impactante, mais le poids des pages, des photos et des vidéos commence à peser lourd. L'équilibre reste à trouver entre notre mission d'informer et notre responsabilité à diminuer notre empreinte carbone.

Quant au volet social il reste dans l'ombre. Quel sera le retour sur l'investissement et l'engagement des salariés dans cette démarche, "**qui doit être collective**" rappelle la direction ?

Pourquoi la création du pôle magazine PMGS, filiale 100 % Ouest-France ?

L'activité bascule vers une filiale permettant à terme de pouvoir transférer des salariés dans une autre entité du groupe. La direction se retranche derrière l'argument que « **seul nous n'avions pas les moyens de le faire** ». Des suppléments et magazines cela fait belle lurette que nous savons en faire au journal ! Il s'agirait donc, pour la direction, de mettre en commun les moyens, le savoir-faire et les compétences pour le développement de la marque et des magazines, tout en donnant un cap stratégique commun. Stéphane Baranger précise que « **Le développement et la fabrication des magazines n'est pas le même métier que Ouest-France** », raison pour laquelle une structure avec une équipe dédiée est mise en place. Pourtant ce sont bien des salariés Ouest-France dont il s'agit. Pourquoi vouloir les mettre à disposition de cette filiale sur une première période de 18 mois ? Cela ne doit pas être à leur détriment car tout avenant de contrat a des conséquences. Si la reconduction de 18 mois est possible une seule fois, qu'en sera-t-il d'un retour à Ouest-France si les salariés le décident ? Les garanties ne sont pas au rendez-vous et source d'inquiétude. Sans oublier que passer sous contrat PMGS signifiera un changement de convention collective et donc de se passer des acquis sociaux Ouest-France (aides du CSE, mutuelle). Filialiser des salariés n'est jamais en leur faveur alors qu'ils doivent contribuer au développement du groupe. Un comble. C'est la démonstration que la politique sociale du journal se dégrade. Les salariés doivent s'investir sans retour, en revanche l'entreprise monte des filiales à moindre coût.

Projet assistantat des rédactions, la déclaration de la CGT :

Pour la direction, « c'est un projet structurant pour l'entreprise, on doit se doter des moyens humains nécessaires pour finaliser le virage numérique. »

Les conclusions de la CSSCT en avril révélaient que les documents et analyses présentés ne permettent pas d'établir que les conditions de travail des salariés concernés ne seront pas dégradées par la mise en place du projet, ni que les Risques Psychosociaux sont pris en compte. Raisons pour lesquelles, nous avons demandé le report de l'avis. La direction dit, elle-même, que tout n'est pas ficelé. Nous attendions d'elle, toutes les informations nécessaires, fiables, et surtout transparentes afin de nous éclairer sur la position que nous devons adopter.

A ce jour, nous constatons que cela relève plus d'un état des lieux que d'une étude prenant en compte tous les paramètres indispensables à une redéfinition éclairée du poste. Pour la direction un seul but, celui d'uniformiser les pratiques de travail sur l'ensemble des douze départements qui ont pourtant leurs spécificités. Il est question de déterminer les nouvelles missions et ou délégations et d'explicitier la mission : « être relais opérationnel du responsable du pôle assistantat des rédactions ». Or rien ne nous permet d'identifier l'avenir en ce domaine.

La méthode d'évaluation de la charge de travail est non seulement superficielle mais non probante. Envoyer un questionnaire d'évaluation de la charge de travail, à 58 salariés, lors d'une période de congés, ne permet pas de récolter toutes les données. Ce qui nous fait douter de l'engagement de la direction. Selon elle, seulement 36 salariés ont répondu sur 63 ! Quels sont les destinataires cachés ?

Beaucoup de CDD exercent ce métier mais, comment peuvent-ils estimer une charge de travail sur les 12 derniers mois sans avoir été totalement présent sur cette période de référence ? Alors que la direction attire notre attention et notre vigilance sur la fiabilité des données collectées, cela ne l'empêche pourtant pas d'en tirer des conclusions. Pour la CGT, ces éléments ne répondent pas à une analyse fine ni du poste ni de sa charge de travail ni des organisations.

Respecter des préconisations de la commission santé ne doit pas être un exercice de forme. Quant à la charge mentale, elle n'a pas été évaluée.

Ce projet a été mené manu-militari par la direction, dans le secteur employé mis en difficulté par des décisions d'organisation antérieures, suivi d'ailleurs de plusieurs départs compensés par des contrats à durée déterminée. Une précarité déjà dénoncée en 2017, qui ne cesse d'augmenter.

La CGT ne peut pas valider un projet unilatéral qui ne prend pas en considération toutes les obligations légales de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail dans ce moment de transformation numérique dans lequel les secrétariats doivent prendre leur place.

Pour ces raisons, la CGT s'abstient.

Les secrétaires et les réseaux sociaux

Les secrétaires répondent sur les Réseaux sociaux, en Ille-et-Vilaine, depuis 5 ans, et en Vendée, depuis moins d'un an, à la demande de l'encadrement. En plus de la boîte mail de la rédaction, elles utilisent la messagerie de Facebook pour répondre aux questions des internautes : problème de portage, demande de reportage, etc. La quantité journalière est aléatoire. Un public différent que celui des utilisateurs de mails, plus conventionnels et moins haineux. Pour accéder à la messagerie, chaque secrétaire devra avoir un compte personnel pour se connecter au Facebook de la rédaction. La direction avoue, « **après 5 ans on ne peut plus parler de test** », et généralisera cette mission à l'ensemble des départements. Une tâche qui se révèle naturellement être du ressort du secrétariat, mais biaisé par le support numérique qui avait été réservé aux journalistes. Il est temps que chacun joue son rôle et retrouve sa place dans les organisations de travail, quels que soient les outils.

Les projets de déménagement des rédactions de Redon, Saint-Nazaire et Les Herbiers

Après La Baule, la rédaction de Redon se voit désormais installée dans un espace de coworking (espace de travail partagé avec soit d'autres entreprises du groupe, soit étrangères). Ce nouveau local est loué pour une durée d'un, trois ou cinq ans. Mais quid des conditions de travail des rédacteurs et, en ce moment, de l'accueil des stagiaires d'été ? Ce lieu ne permet pas de recevoir des personnes ou journalistes en situation de handicap. C'est de la discrimination avérée après avoir lancé une campagne de sensibilisation au handicap ! La sincérité de notre direction en prend un coup. Elle dit avoir étudié les choses en amont "**et mis au courant les rédactions concernées**". Cet espace fermé à clé est privatisé et dispose de casiers pour stocker les affaires. Cela suffira-t-il ?

Quant aux rédacteurs de Saint-Nazaire, ils devront quitter le magnifique « paquebot » Ouest-France, boulevard de l'atlantique, reconnaissable entre tous. Et ce pour migrer vers un plateau partagé entre les journaux du groupe et Additi, au quatrième étage d'un immeuble.

Aux Herbiers même si les locaux étaient vétustes, la logique est la même. Eloigner sensiblement la rédaction du centre-ville, réduire et mutualiser la superficie de travail !

Petit à petit, la direction Ouest-France vend ses biens immobiliers pour réaliser des économies et cela sous prétexte de mutualisation plus rentable. « **Les jeux sont faits** ». La direction reconnaît qu'il s'agit bien "**d'une optimisation des coûts**".

Les élus CGT s'inquiètent de ce transfert des rédactions vers des espaces de coworking ou dans des locaux mutualisés avec des sociétés du Groupe Sipa. Une fois de plus les conditions de travail des salariés sont mises à mal, et ce, sans vergogne. De plus, la signalétique Ouest-France disparaît même du paysage local, ce qui ravit la concurrence. Alors même que la direction cherche à reconquérir du lectorat, cette méthode s'avère contradictoire ! Des vitres sérigraphiées ne remplaceront jamais une rédaction avec une enseigne bien identifiée, qui en outre ne recevra plus du tout de public ! On se coupe encore un peu plus de nos abonnés, et de nouveaux lecteurs potentiels. Dangereuses économies.

Edition numérique du 1^{er}-Mai

Edouard Reis Carona, précise que c'est un supplément daté du 30 avril ! Soit, mais **le push a été envoyé le 1^{er} mai** ! Historiquement, le journal a toujours respecté les 1^{er} mai, Noël et jour de l'An comme des jours de non-publication. Le journal numérique enfreint cette règle sans vouloir en avoir l'air. La preuve, elle date bien le supplément au 30 avril et non au 1^{er} mai. Ce n'est pas parce que des salariés travaillent ces jours fériés pour le web et pour le print du lendemain d'ailleurs, que cela justifie un supplément. La CGT s'offusque d'un tel détournement. Les valeurs, elles, s'appliquent aussi bien sur le papier que sur le numérique, la preuve en est faite que non.

Quant à sa réalisation, c'est Thomas Bronnec qui a été chargé, par anticipation, de rassembler vingt articles déjà publiés, mais cette fois-ci sous l'angle du « portrait » et ce, afin de redonner une chance à des articles qui n'auraient pas été lus suffisamment. C'est le service coordination qui en assure le montage, soi-disant sans alourdir la charge de travail. Pas sûr que l'équipe apprécie. La rédaction réalise de plus en plus de suppléments numériques du type « nos vies ». La maquette, la mise en page, les formats et cadrages des photos ainsi que les visuels/dessins relèvent d'une nouvelle identité graphique assumée, qui se dissocie clairement du quotidien. L'incarnation pour les lecteurs en est-elle impactée ? Réexploiter des contenus est un exercice supplémentaire et notamment celui du choix. Cela relève d'un travail détourné d'une offre de lecture dans le kiosque et non sur la plateforme, un jour férié. Il est hors de question que la direction continue à faire de telles pirouettes en méprisant les acquis sociaux.

Travailleurs handicapés en baisse

La CGT remarque, qu'une nouvelle fois, les indicateurs s'avèrent non fiables selon trois sources différentes : service santé au travail, service RH sur la politique sociale de l'entreprise, et la DOETH (déclaration obligatoire d'emplois de salariés handicapés). Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est en baisse, ce qui implique que Ouest-France est taxé pour un montant de 19 153€ versés à l'URSAFF. La plupart d'entre eux sont issus d'entreprise extérieures. Le nombre de places de parking réservées vides démontrent leur absence en tant que salariés internes. On comprend mieux pourquoi une campagne de sensibilisation au handicap a été activée. Elle espère, sans doute, impulser des demandes de reconnaissance de handicap de certains salariés qui n'osent pas franchir le pas plutôt que d'en recruter de nouveaux ?

« Ne me quitte pas » mais passe en numérique !

Les problèmes de livraison et de portage nous font perdre nos lecteurs, notre socle économique. L'alternative initiée par la direction pour 5 000 abonnés ciblés a été de les passer en abonnement **numérique seul**. Une offre engageante pour un an au tarif de 20€, tablette comprise. Seul 191 ont accepté. 164 ont conservé cette offre uniquement numérique. 26 sont revenus au journal papier, et une résiliation. **Nos lecteurs tiennent à leur édition papier, la démonstration est claire.** L'urgence est de retrouver des tournées opérationnelles qui distribueront de nouveau le journal tous les matins dans la boîte aux lettres, comme l'entreprise s'y est toujours engagée. La mission n'est toujours pas remplie et nous fragilise.

Les caméras de surveillance sur le site du siège

Celles de la tour sont opérationnelles, celles dans les ascenseurs seront installées dans un délai de 6 à 8 semaines contre l'avis des élus, "**qui n'est que consultatif**", nous stipule la direction. Les élus CGT alertent sur ce type de matériel très prisé par les pirates informatiques et se questionnent sur le process cybersécurité.

Départs à la retraite et CET

Sept salariés, actuellement en CET, avant leur départ effectif à la retraite, seraient affectés par le report de l'âge légal selon la réforme devant s'appliquer au 1^{er} septembre prochain. La direction les informera des mesures qui seront mises en place avant l'été. Quant aux salariés souhaitant faire valoir leur droit à la retraite cette année (moins d'une dizaine à ce jour), ils seront impactés et devront travailler un à plusieurs trimestres de plus selon les cas. Concernant les partants dans le cadre de l'accord du plan PRIM, une clause de revoyure était prévue à cet effet. La Filpac (CGT), l'Alliance et l'État devront se réunir.

La dette de congés conséquente au changement de période de référence. Les salariés seront informés en juin, et elle sera visible dans Kélio. Mais tous les salariés ne sont pas encore sous Kélio fait remarquer la CGT ! Pour eux, il faudra attendre septembre.

Matériel informatique : non les ordinateurs ne peuvent pas être rachetés en interne, pour la direction. Il est plus rentable de vendre à un « broker » (revendeur) qu'à ses propres salariés.

Le livret d'accueil « nouveaux embauchés » sera finalisé fin juin et sera présenté au CSE de juillet.